

*Initiatives ministérielles*

qui va causer du tort à tant de Canadiens, surtout aux gens de Winnipeg.

Je me demande ce que mon collègue a à dire, entre autres choses, de la situation actuelle à Winnipeg où le taux de chômage est de 8,5 p. 100, comparativement à 7,9 p. 100 l'an dernier. Dans ce contexte plutôt déprimant, Winnipeg est au quatrième rang parmi les onze plus grosses villes canadiennes.

Dans les régions rurales et le nord du Manitoba, la situation est encore plus critique: le taux de chômage oscille entre 27 p. 100 dans les villages de la région manitobaine d'Interlake à 90 p. 100 dans les réserves et les collectivités du nord. Les données du gouvernement ne comprennent même pas des milliers de gens qui sont victimes du chômage chronique ou qui n'ont jamais eu l'occasion d'avoir un emploi.

Quand j'écoute les discours des ministériels, je me rappelle de ce que John Kenneth Galbraith a dit au sujet de Ronald Reagan, qui avait fondé sa stratégie économique sur le fait suivant: il croyait que les riches ne travaillaient pas parce qu'ils payaient trop d'impôt et que les pauvres ne travaillaient pas parce qu'ils faisaient trop d'argent. Il a donc cessé de taxer les riches et a commencé à taxer les pauvres.

Ce projet de loi part du même principe. Le gouvernement a décidé que la meilleure façon d'améliorer le sort des travailleurs canadiens était de réduire leur sécurité, de leur offrir moins d'aide et de les acculer au pied du mur.

Dans une économie vulnérable, comme celle du Manitoba, où tant de gens souffrent, il est difficile de croire que le gouvernement puisse être convaincu que sa stratégie aidera, d'une façon ou d'une autre, la population.

Le député croit-il que les Manitobains pourront échapper à cette ignoble mesure législative ou qu'ils devront en subir les conséquences, tout comme les habitants de sa région?

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je répondrai très brièvement parce que j'ai vraiment hâte d'entendre ce que le député de Carleton—Gloucester a à dire à propos de cette affaire.

Je regrette de devoir dire que le Manitoba et Winnipeg, en particulier, n'échapperont pas aux affres de cette mesure législative extrêmement régressive. Ils en subiront le contrecoup comme le reste des Canadiens, et j'espère que les Manitobains s'en souviendront la prochaine fois qu'ils auront à juger les conservateurs. S'ils s'en souviennent, après avoir subi les conséquences de

cette mesure jour après jour, le gouvernement ne survivra pas à une autre élection.

[Français]

**M. Jacques Vien (Laurentides):** Monsieur le Président, en 1984, le chômage de base national était de 11,6 p. 100. Au mois d'août 1989, le chômage était descendu à 7,4 p. 100. Depuis 1984, monsieur le Président, ce gouvernement a créé 1 500 000 emplois. Quatre-vingt-six p. 100 de ces emplois étaient à plein temps, c'est-à-dire 1 300 000 emplois à plein temps; 200 000 étaient des emplois à temps partiel. Monsieur le Président, de ces 1 500 000 emplois, 677 000 étaient des emplois pour hommes, et 878 000 étaient des emplois pour femmes.

Monsieur le Président, la nouvelle stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre suppose la réaffectation d'un montant de 1,3 milliard de dollars des dépenses de l'assurance-chômage pour la mise en valeur de la main-d'oeuvre. Pour la planification de l'emploi, pour la formation, un montant de 1,8 milliard de dollars sera affecté pour accroître les niveaux de compétence des travailleurs et des travailleuses de notre pays. Le gouvernement veut que la population active, en 1990, soit hautement qualifiée pour être «compétitive» sur les grands marchés internationaux. Dans le passé, notre force était basée sur nos ressources naturelles, c'était notre seule ressource. Aujourd'hui, notre «compétitivité» tient plus à la compétence de nos travailleurs.

Monsieur le Président, nos concurrents améliorent leur productivité dans les domaines de la technologie, de l'innovation, de l'éducation et de la formation professionnelle. De 1990 à l'an 2000, nos travailleurs devront connaître et être experts en informatique, en communication, en automatisme et avoir l'habileté analytique. La main-d'oeuvre canadienne devra être à un niveau d'instruction des plus élevés. Plus de Canadiens complètent leurs études secondaires et de plus en plus ils deviennent des professionnels. Malheureusement, encore 30 p. 100 au niveau national décrochent au niveau secondaire.

Les connaissances de base sont essentielles pour pouvoir se diriger vers les compétences professionnelles les plus élevées. En l'an 2000, 50 p. 100 des emplois requerront plus de cinq ans d'instruction et de formation professionnelle au-delà des études secondaires. Chaque année, plus d'un million ont de la difficulté à se trouver un emploi à cause de leur manque de compétence.

Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à soutenir une vaste stratégie pour faire face à l'évolution du marché des années 1990. Son but est de conserver les principales fonctions du régime de sécurité sociale et le soutien du revenu. Monsieur le Président, le gouvernement entend délaissier le maintien passif du revenu au profit de mesures actives d'aide à l'emploi. Les modifica-